

Organisme de formation

Ufcv

18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE
Tél. 04 83 76 09 82
Contact : M. Frédéric Danesi
formationpro-paca@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775 685 621 00 812



Lieu de la formation

Ufcv

18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE
Tél. 04 83 76 09 82
formationpro-paca@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"
Diplôme d'Etat : Décret n°2001-792 du 31 août 2001
Arrêté du 18 avril 2002 ; Arrêté du 13 décembre 2005 -JO du 21 décembre 2005, modifié par l'arrêté du 09 novembre 2016 – JO du 19/11/2016

Cours par correspondance : non. Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016. Niveau visé : 4

Autorité de certification : sports.gouv.fr

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ;

Formacode : 440 67 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code RNCP : 4383

Code CPF : 127856

Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 02/02/2022

Date de fin : 19/12/2022

► Enseignement théorique : 710 heures en centre de formation.

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 763 heures.

Durée totale de la formation : 1473 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Formation en alternance à temps plein en continu.

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

Engagement qualité des formations

► **Certification Qualiopi n°2011_CN_00417** pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► **Référencement DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Cette action de formation bénéficie d'un cofinancement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Union européenne



Des actions de ce marché sont susceptibles d'être cofinancées par l'Union Européenne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ; PSE 1 ; PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2; STT en cours de validité.

- être capable de justifier d'une expérience d'animateur (ce) professionnel (le) ou non professionnel (le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. Ou être titulaire de l'un des diplômes suivants : BAPAAT, CPJEPS CQP Animateur Péricolaire et Loisirs Sports, BAFA, BAFA, BAFA, Bac Pro SPVL, Bac Pro Agricole toutes options, BP délivré

par le Ministère de l'Agriculture, BPJEPS, Bac Pro et BP ASSP, DEAVS, DPAS, DEAMP, DEAS, CAP Petite Enfance, BEP CSS, BEPA Service aux Personnes, Titre Pro Agent de médiation information services, Titre Pro Technicien médiation services, DE Moniteur Éducateur, DE accompagnant éducatif et social, DE Auxiliaire du Puériculture, DE de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.

   & troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Sélections

► **Dates** : Ecrit et dynamique de groupe le 05/01/2022, oral le 06/01/2022.

► **Lieu** : au centre de formation

► **Positionnement et individualisation des contenus en formation** : 02,03,04 Février 2022.

Coûts

7810 € Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts.

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Objectifs et contenus de la formation

► **Objectifs** :

UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements, contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC2 : Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

UC3 : Organiser, gérer et évaluer des activités, encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale, accueillir des publics.

UC4 : Situer son activité d'animation sociale dans un territoire, maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale, conduire des activités d'animation sociale.

CCD : (inclus dans la formation et non obligatoire) Certificat Complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs.

► **Contenus** :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'animations
- Technique d'animation
- Réglementation

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

- **Retrait des dossiers et dates informations collectives** : à télécharger depuis notre site internet <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>.
- **Clôture des inscriptions** : 22/12/2021.

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séquences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la DRAJES.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.



Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.



Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

📅 Planning de la formation

Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		Mai 2022		Juin 2022	
1-févr.		1-mars	E	1-avr.	C	1-mai		1-juin	C
2-févr.	C	2-mars	E	2-avr.		2-mai	C CCD	2-juin	C
3-févr.	C	3-mars	C	3-avr.		3-mai	C CCD	3-juin	C
4-févr.	C	4-mars	C	4-avr.	C CCD	4-mai	C CCD	4-juin	
5-févr.		5-mars		5-avr.	C CCD	5-mai	C CCD	5-juin	
6-févr.		6-mars		6-avr.	C CCD	6-mai	C CCD	6-juin	
7-févr.	C	7-mars	C	7-avr.	C CCD	7-mai		7-juin	E
8-févr.	C	8-mars	C	8-avr.	C CCD	8-mai		8-juin	E
9-févr.	C	9-mars	E	9-avr.		9-mai	E	9-juin	C
10-févr.	C	10-mars	E	10-avr.		10-mai	E	10-juin	C
11-févr.	C	11-mars	E	11-avr.	E	11-mai	E	11-juin	
12-févr.		12-mars		12-avr.	E	12-mai	C	12-juin	
13-févr.		13-mars		13-avr.	E	13-mai	C	13-juin	E
14-févr.	C	14-mars	E	14-avr.	E	14-mai		14-juin	E
15-févr.	C	15-mars	E	15-avr.	E	15-mai		15-juin	E
16-févr.	C	16-mars	E	16-avr.		16-mai	E	16-juin	C
17-févr.	C	17-mars	C	17-avr.		17-mai	E	17-juin	C
18-févr.	C	18-mars	C	18-avr.		18-mai	E	18-juin	
19-févr.		19-mars		19-avr.	E	19-mai	C	19-juin	
20-févr.		20-mars		20-avr.	E	20-mai	C	20-juin	E
21-févr.	E	21-mars	E	21-avr.	E	21-mai		21-juin	E
22-févr.	E	22-mars	C	22-avr.	E	22-mai		22-juin	E
23-févr.	E	23-mars	C	23-avr.		23-mai	E	23-juin	E
24-févr.	E	24-mars	C	24-avr.		24-mai	E	24-juin	E
25-févr.	E	25-mars	E	25-avr.	E	25-mai	E	25-juin	
26-févr.		26-mars		26-avr.	E	26-mai		26-juin	
27-févr.		27-mars		27-avr.	E	27-mai	IF	27-juin	C
28-févr.	E	28-mars	E	28-avr.	C	28-mai		28-juin	C
		29-mars	E	29-avr.	C	29-mai		29-juin	C
		30-mars	E	30-avr.		30-mai	C	30-juin	C
		31-mars	C			31-mai	C		

- vacances scolaires
- C centre (09h-12h30/13h30-17h)
- C3 centre (09h-12h)
- C2 centre (09h-13h)
- E entreprise
- IF fermeture

Juillet 2022		Août 2022		Sept 2022		Octobre 2022		Novembre 2022		Décembre 2022	
1-juil.	C	1-août	E	1-sept.	IF	1-oct.		1-nov.		1-déc.	C
2-juil.		2-août	E	2-sept.	IF	2-oct.		2-nov.	E	2-déc.	C
3-juil.		3-août	E	3-sept.		3-oct.	C	3-nov.	E	3-déc.	
4-juil.	C	4-août	E	4-sept.		4-oct.	E	4-nov.	E	4-déc.	
5-juil.	C	5-août	E	5-sept.	E	5-oct.	E	5-nov.		5-déc.	E
6-juil.	E	6-août		6-sept.	E	6-oct.	C	6-nov.		6-déc.	E
7-juil.	E	7-août		7-sept.	C	7-oct.	C CCD	7-nov.	C	7-déc.	C
8-juil.	E	8-août	E	8-sept.	C	8-oct.		8-nov.	C	8-déc.	C
9-juil.		9-août	E	9-sept.	C CCD	9-oct.		9-nov.	C	9-déc.	C
10-juil.		10-août	E	10-sept.		10-oct.	C	10-nov.	C	10-déc.	
11-juil.	E	11-août	E	11-sept.		11-oct.	E	11-nov.		11-déc.	
12-juil.	E	12-août	E	12-sept.	C	12-oct.	E	12-nov.		12-déc.	C
13-juil.	E	13-août		13-sept.	E	13-oct.	C	13-nov.		13-déc.	C
14-juil.		14-août		14-sept.	E	14-oct.	C	14-nov.	C	14-déc.	C
15-juil.	E	15-août		15-sept.	C	15-oct.		15-nov.	E	15-déc.	C
16-juil.		16-août	C	16-sept.	C	16-oct.		16-nov.	E	16-déc.	C
17-juil.		17-août	C	17-sept.		17-oct.	E	17-nov.	C	17-déc.	
18-juil.	E	18-août	C	18-sept.		18-oct.	E	18-nov.	C	18-déc.	
19-juil.	E	19-août	C	19-sept.	C	19-oct.	E	19-nov.		19-déc.	C3
20-juil.	E	20-août		20-sept.	E	20-oct.	E	20-nov.		20-déc.	
21-juil.	E	21-août		21-sept.	E	21-oct.	E	21-nov.	C	21-déc.	
22-juil.	E	22-août	IF	22-sept.	C CCD	22-oct.		22-nov.	C	22-déc.	
23-juil.		23-août	IF	23-sept.	C CCD	23-oct.		23-nov.	C	23-déc.	
24-juil.		24-août	IF	24-sept.		24-oct.	E	24-nov.	C	24-déc.	
25-juil.	E	25-août	IF	25-sept.		25-oct.	E	25-nov.	C	25-déc.	
26-juil.	E	26-août	IF	26-sept.	C	26-oct.	E	26-nov.		26-déc.	
27-juil.	E	27-août		27-sept.	E	27-oct.	E	27-nov.		27-déc.	
28-juil.	E	28-août		28-sept.	E	28-oct.	E	28-nov.	E	28-déc.	
29-juil.	E	29-août	IF	29-sept.	C	29-oct.		29-nov.	E	29-déc.	
30-juil.		30-août	IF	30-sept.	C	30-oct.		30-nov.	E	30-déc.	
31-juil.		31-août	IF			31-oct.	C			31-déc.	



NIVEAUX et CORRESPONDANCES EQUIVALENCES PASSERELLES et SUITE DE PARCOURS

1. Le régime des correspondances de niveaux

Si l'on choisit une formation dans la perspective d'un emploi, il est également nécessaire de situer cette formation dans l'ensemble des certifications, afin de mieux maîtriser son itinéraire professionnel.

Niveau	Formations et diplômes	Diplôme Jeunesse et Sports	Fonctions correspondantes	Diplômes d'autres ministères ou organismes de tutelle*
7	formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise (Bac +5)	-	<ul style="list-style-type: none"> Expertise et recherche Entraîneur de très haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - Master Politiques Enfance Jeunesse - Master Professionnel Ingénierie de l'Animation Territoriale [Université]
6	formation de niveau égal à celui de la licence ou de la maîtrise (Bac +3 ou +4)	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESjeps)	<ul style="list-style-type: none"> Entraîneur de haut niveau Cadre formateur Directeur de projets et/ou de structures 	- Licence pro intervention sociale spécialité animation professionnelle [Université]
5	formation de niveau de brevet de technicien supérieur (DUT) ou DEUG (Bac +2)	Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEjeps)	<ul style="list-style-type: none"> Coordinateur de projet(s) Cadre de l'animation 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme Universitaire de Technologie option Carrières Sociales (DUT) [Université] - BTSA Développement, animation des territoires ruraux (DATR) [Agriculture]
4	formation de niveau baccalauréat	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPjeps)	<ul style="list-style-type: none"> Animateur socioculturel Educateur sportif 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) [Agriculture] - Bac pro Animation - enfance et personnes âgées (AEP) [Éducation nationale]
3	formation de niveau de Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPjeps)	Animateur polyvalent	-
	titre professionnel certifié par la branche professionnelle des métiers de l'animation	Certificat de Qualification Professionnelle animateur périscolaire (CQP)	Animateur périscolaire	-

* La correspondance ne donne pas une équivalence de droit sur le diplôme. Exemple le BTSA DATR octroie à son titulaire les UC3 et 4 du DEjeps mention Développement de projets, territoires et réseaux.

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr



NIVEAUX et CORRESPONDANCES EQUIVALENCES PASSERELLES et SUITE DE PARCOURS

2. Le principe des équivalences

Les diplômes d'Etat (CPjeps, BPjeps, DEjeps et DESjeps) et le titre de branche (CQP) sont organisés en unités capitalisables (UC) ou "blocs de compétences". Chacun de ces blocs ;

1. peut être validé séparément en vue d'une certification partielle dans le cadre d'un parcours individualisé de formation ;
2. dans un même niveau, en fonction de la réglementation, peut octroyer une équivalence sur un bloc de compétence ou unité capitalisable.

Mention du diplôme		CQP	CPjeps	BPjeps	DEjeps	DESjeps
				toutes spécialités toutes mentions	toutes spécialités toutes mentions	toutes spécialités toutes mentions
CQP	Animateur périscolaire					
CPjeps	Animateur d'activités et de vie quotidienne	UC2 et UC4				
BPjeps	Animation sociale			UC1 et UC2		
	Animation culturelle			UC1 et UC2		
	Loisirs tous publics	UC4	UC4	UC1 et UC2		
DEjeps	Animation sociale				UC1 et UC2	
	Développement de projets, territoires et réseaux				UC1 et UC2	
DESjeps	Direction de structure et de projet					UC1 et UC2

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr

3. Les poursuites de parcours et passerelles

Ce double système de correspondance et d'équivalence permet les poursuites de parcours :

- Intra filière : la plupart du temps vers un niveau supérieur.
- Inter filière ("passerelle") : en fonction, d'obtenir un allègement de parcours pour intégrer une certification d'un autre Ministère (Cohésion sociale et solidarités ; Enseignement supérieur ; etc.).

Le service formation professionnelle de l'Ufcv est à votre écoute afin d'étudier votre parcours et le chemin que vous voulez faire prendre à votre carrière.

Retrouvez nos délégations régionales sur : formation-professionnelle.ufcv.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE
DIPLOMES DE L'ANIMATION
BPJEPS AS ANNEE 2022
NICE**

**Dossier à retourner complet à
l'Ufcv, avec les pièces à fournir
avant le : **22/12/2021****

Photo
d'identité
récente

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

*** Cocher la case correspondante ** Écrire en CAPITALES**

Session

Diplôme : « Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport , spécialité « Animateur », mention « Animation Sociale ».

Lieu : **NICE**

- * Parcours complet
 * Parcours partiel : renseigner les UC souhaitées :

Identité

* Madame *Monsieur

** NOM de Naissance		** Prénom	
** NOM marital			
** Adresse			
Code postal		** Ville	
Téléphone mobile		Téléphone fixe	
Adresse mail obligatoire			
Date de naissance		Lieu + N° de département	
Nationalité			
NOM et N° de téléphone mobile de la personne à contacter en cas d'urgence			

Plan de financement de la formation

- * Si accord de prise en charge de la part d'un tiers (employeur, Opcv...) joindre une attestation signée de sa part, stipulant le montant de la prise en charge. **Pour les demandeurs d'emploi joindre obligatoirement la fiche d'orientation tamponnée et signée par votre Conseiller en Evolution Professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental, Cap Emploi, PLIE...).**
- * Envisagez-vous d'autres pistes ? Si oui lesquelles et quelles ont été vos démarches ?

.....
.....

Structure de formation en milieu professionnel

Nom :

Coordonnées (adresse complète et téléphone) :

.....
.....

Représentée par (Nom, prénom et fonction dans la structure) :

Tuteur pressenti (nom, prénom, diplôme et fonction dans la structure) :

.....

Pour mémoire : dans le cadre de votre alternance vous devez être accompagné par un tuteur ou un maître d'apprentissage. Ce dernier doit soit posséder une grande expérience dans le domaine professionnel du diplôme, soit être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent au diplôme auquel vous vous inscrivez.

Si vous ne possédez pas de structure d'alternance, quelles sont vos pistes de recherche ?

.....
.....

Autorisations

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sur le fondement de l'article 6.1. du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour lesquelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail, elles sont nécessaires pour, par exemple, (liste non exhaustive) : l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable auprès du DPO / Direction de la communication, 140 avenue Jean Lolive Bâtiment C3-Lavoisier 93500 Pantin et/ou communication@ufcv.fr

Notre politique en matière de confidentialité est décrite dans la rubrique "Politique de confidentialité" sur notre site formation-professionnelle.ufcv.fr

J'autorise l'Ufcv à utiliser mes NOMS, adresse, numéros de téléphone et courriel à d'autres fins que celui de la gestion administrative de mon dossier. * Oui * Non

DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'Ufcv à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans les supports d'information et de promotion des activités de l'Ufcv : catalogues, journal d'information, brochures, affiches, Cd-Rom, sites officiels Ufcv et toute autre publication que l'Ufcv estimera utile à sa communication. * OUI * NON

Engagement

L'Ufcv s'interdit formellement toute cession ou vente de ces données à des tiers.

« **Je certifie exacts et complets** les renseignements me concernant. Et je reconnais avoir pris connaissance et accepté en l'état les Conditions générales de vente de l'Ufcv pour son activité de formation professionnelle ainsi que la Charte des usages numériques à destination des bénéficiaires des actions de l'Ufcv » (documents consultables et téléchargeables depuis le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>).

Fait à _____, le _____

« lu et approuvé ». Signature

Détail des pièces		Cadre réservé à l'Ufcv
*○	Le présent dossier de candidature	○
*○	Une copie recto-verso de votre pièce d'identité	○
*○	Une copie-recto de votre carte vitale et de votre attestation sécurité sociale	○
*○	Pour les demandeurs d'emploi la fiche d'orientation tamponnée et signée Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, Conseil Départemental ...	○
*○	Pour les autres situations au regard de l'emploi : le(s) justificatif(s) de votre plan de financement	○
*○	L'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les personnes de moins de 25 ans et de nationalité française.	○
*○	La copie de(s) diplôme(s) et/ou brevet(s) suivants : BAPAAT, CPjeps, CQP Animateur Périscolaire ou Loisirs Sportifs, Bafa, BafdBac Pro SPVL, Bac Pro Agricole toutes options, BP délivré par le Ministère de l'Agriculture, BPjeps, Bac Pro et BP ASSP, DEAVS, DPAS, DEAMP, DEAS, CAP Petite Enfance, BEP CSS, BEPA Service aux Personnes, Titre Pro Agent de médiation information services, Titre Pro Technicien médiation services, DE Moniteur Éducateur, DE accompagnant éducatif et social, DE Auxiliaire du Puériculture, DE de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	○
*○	une copie de votre attestation de formation relative au secourisme : PSC1 ; AFPS ; PSE 1 ; PSE 2 ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2; STT en cours de validité.	○
*○	L'attestation de moralité à compléter (formulaire ci-joint)	○
*○	La ou les attestation(s) dûment remplie(s) et signée(s) de votre expérience d'animateur (trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures délivrée(s) par la ou les structures d'accueil. (modèle ci-joint).	○
*○	Votre curriculum-vitae détaillé décrivant vos activités professionnelles et/ou bénévoles	○
*○	Une lettre décrivant vos motivations pour suivre cette formation	○
*○		○

RAPPEL : La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle. Elles sont nécessaires, par exemple, pour l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur.

Renseignements et démarches

dossier complet à retourner uniquement par courrier à :

Ufcv

18 rue Catherine Ségurane 06300 NICE

04.83.76.09.82

courriel : formationpro-paca@ufcv.fr

important : veuillez noter que les convocations et les résultats aux tests d'entrée ne sont envoyés que par email.

Partie réservée à l'Ufcv	
Stagiaire	Financement
N° inscription :	N° de tiers 1 :
N° stagiaire :	N° de tiers 2 :
N° de tiers :	Exigences préalables à l'entrée en formation vérifiées le

FORMULAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

VERIFICATION DE LA MORALITE DES PERSONNES ENCADRANT LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

**Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en
« Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :**

**1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés
à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :**

Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne ;

**2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de
suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).**

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.

Si vous avez été condamné pénalement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la justice et des libertés : <https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n° 2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n° 3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, Prénom :

Fait à

Le

Signature :

ATTESTATION JUSTIFICATIVE
DES 200 HEURES D'EXPERIENCE MINIMUM EN ANIMATION¹

Je soussigné(e) (Nom du représentant)

agissant en qualité de (fonction)
.....

représentant légal de l'entreprise :

raison sociale :

adresse :

numéro de siret :

code Naf :

Atteste que (Nom du candidat) a effectué
.....heures du au..... au sein de notre
entreprise qualité de :

Animateur/trice professionnel/elle,

Animateur/trice non professionnel/elle,

Dans le cadre de ce poste, les tâches et les missions suivantes ont été réalisées :

.....
.....
.....

auprès du public suivant (préciser le public concerné ainsi que le nombre)

.....

Fait à , le pour servir et valoir ce que de droit.²

Signature du représentant de l'entreprise et cachet

¹ - attestation obligatoire pour les candidats qui ne possèdent pas les diplômes des prérequis pour une entrée en formation BPJEPS Animateur.

² Pour rappel, selon l'article 441-1 du code pénal, le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende